



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

UNITÉ TECHNIQUE D'EXÉCUTION

**PROGRAMME DE REMISE EN ÉTAT DE
L'INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE DE BASE
PRÊT BID 1493/SF-HA**

**PROGRAMME NATIONAL DE
RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT**

Novembre 2006

SOMMAIRE

Résumé	2
I. Contexte du Programme	3
II. Objectifs du Programme	7
III. Activités	8
3.1 Programme National de Substitution au Charbon de Bois (SCB)	8
3.1.1 Subvention des équipements domestiques de cuisson	11
3.1.2 Mise en place d'ateliers pour la fabrication de réchauds au GPL	13
3.1.3 Diffusion des équipements de cuisson au GPL	14
3.1.4 Mise en place de centres de distribution de GPL	14
3.1.5 Révision de la structure de prix du GPL	14
3.1.6 Substitution des équipements de cuisson utilisés par les « machann manje kuit »	15
3.1.7 Conversion des installations artisanales ou industrielles utilisant le bois comme source d'énergie	16
3.1.8 Campagne de sensibilisation, d'éducation et de promotion du GPL	16
3.1.9 Incidences du passage au GPL sur la balance des paiements	16
3.1.10 Réglementation et coercition	17
3.1.11 Exonération de l'importation de charbon naturel	18
3.1.12 Facilitation de l'importation de bois de construction	18
3.2 Programme National de Reboisement (PNR)	19
3.2.1 Historique des projets d'aménagement de bassins versants, de reboisement et de conservation de sols en Haïti	19
3.2.2 Zones prioritaires et rentabilité du PNR	22
3.2.3 Stratégie de mise en œuvre du PNR	24
3.2.4 Campagne de conscientisation sur l'importance du reboisement	26
3.2.5 Recyclage et formation de pépiniéristes	27
3.2.6 Mise en place des pépinières et production de plantules	27
IV. Durée du Programme	28
V. Cadre institutionnel	28
VI. Budget	30

Résumé

Sujets à un déboisement effréné, les sols d'Haïti n'ont cessé de se dégrader au point d'hypothéquer aujourd'hui l'existence même de cette nation. Le taux de couverture forestière est aujourd'hui inférieur à 2%. 70% des besoins énergétiques du pays dépendent du bois de feu et du charbon de bois, 30 millions d'arbres étant coupés annuellement, sans qu'aucun projet réel de reboisement ne soit mené dans le pays depuis au moins dix ans.

C'est pour prévenir la catastrophe qui menace le pays et dont les signes avant-coureurs sont indéniables que le Programme de Réhabilitation de l'Environnement (PRE), d'un coût de 148,616,600 USD, a été élaboré. Il s'étend sur une période de 5 ans et comporte deux volets complémentaires indissociables : le Programme de Substitution au Charbon de Bois et au Bois de Feu (SCB) et le Programme National de Reboisement (PNR). Le premier vise essentiellement à mettre à la disposition de 700.000 familles haïtiennes des énergies alternatives grâce notamment à la subvention des équipements de cuisson, la mise en place de micro centres de distribution de GPL sur l'ensemble du territoire national, la baisse du prix du GPL, le financement des équipements de cuisson pour 10.000 « machann manje kuit », la conversion des installations des boulangeries, distilleries et blanchisseries. Quant au PNR, il entend reboiser en cinq ans 5% du territoire national par la plantation de 140 millions d'arbres dans les zones montagneuses à fortes potentialités, bassins versants des principaux cours d'eaux du pays.

La mise en oeuvre d'un tel programme aura des incidences sur la balance des paiements, résultant notamment de l'augmentation progressive de l'importation de GPL (environ 554 Millions USD sur 5 ans). Ce montant est toutefois nettement inférieur aux 1.6 milliards USD que coûte annuellement au pays la dégradation de son environnement et peut être compensé, à terme, par les revenus générés par le PNR.

Les expériences antérieures, tant en matière d'énergie de substitution que de reboisement, d'aménagement de bassins versants et de conservation des sols en Haïti, indiquent que le PRE ne pourra atteindre ses objectifs que si le Gouvernement et la société haïtienne s'engagent à en faire un programme d'État, non sujet aux aléas de la politique, s'il s'intègre dans un plan national de développement associé à un plan d'aménagement du territoire, et si un cadre institutionnel adéquat est mis en place.

I. Contexte du Programme

Depuis plus d'un demi siècle, Haïti est confrontée à une détérioration continue et accélérée de son environnement et à une crise écologique et énergétique de plus en plus grave. L'action érosive des pluies tropicales sur ce pays montagneux où 80 % du territoire est situé dans des zones aux pentes dépassant 20 % est renforcée par les mauvaises pratiques culturales, l'utilisation intensive de charbon de bois comme ressource énergétique, la coupe des arbres pour la construction et l'absence de politiques cohérentes en matière d'aménagement du territoire, d'énergie et de protection de l'environnement.

Aujourd'hui la situation a atteint un seuil critique et menace à plus ou moins long terme l'existence même de ce pays. Nombre d'espèces endémiques sont en voie de disparition. L'érosion excessive des sols a des conséquences de plus en plus graves tant sur l'environnement physique (pollution tellurique, modification des microclimats, diminution des ressources en eau, ...) que sur la production agricole et les ressources halieutiques du pays.

Selon une estimation faite par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en 1999, le taux de couverture forestière du pays qui était de 60 % en 1923 serait passé à 18 % en 1982 pour ne représenter que moins de 2% aujourd'hui. Cette diminution vertigineuse de la surface forestière s'explique par une disproportion alarmante entre la vitesse de régénération des espèces ligneuses et la consommation excessive de bois dans le pays tant comme source d'énergie que pour la construction. Pourtant, le déboisement sauvage se poursuit et la pression augmente sur les quelques aires protégées et parcs nationaux comme le montrent les images qui suivent.



Arbres abattus pour la production de charbon



Planches et charbon prêts à être transportés



Sol complètement érodé résultant de la disparition des arbres

En outre, Haïti doit faire face périodiquement à l'action de cyclones dévastateurs. Les populations, privées de moyen de production, suivent la terre qui s'en va avec la couverture végétale et les espèces animales, privées de leur habitat naturel, disparaissent. Les lits de rivières se comblent, agrandissant les zones inondables et augmentant le risque pour les communautés. Les sources tarissent et les rivières s'assèchent, se transformant en torrents de boue à la moindre pluie. La poussière règne en maître partout. Faune et flore des zones littorales benthiques disparaissent progressivement, le fond marin se recouvrant d'alluvions venant des montagnes.

La situation est catastrophique, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Les paysans, privés de leurs moyens de subsistance et chassés par la chute de productivité de leurs terres, viennent grossir les rangs des marginaux dans les grands centres urbains. Ils s'installent anarchiquement dans les zones les plus vulnérables (lits de ravines, zones littorales) et se retrouvent dans une situation d'extrême précarité.

A ce tableau déjà sombre, il convient d'ajouter l'exploitation anarchique des ressources hydriques et des carrières, le non-respect de normes élémentaires dans la construction des réseaux d'eau potable et

d'assainissement, la déficience chronique des services de ramassage d'ordures, la quasi-inexistence de décharges publiques contrôlées et de sites d'enfouissement sanitaire. Tout cela suffit amplement à faire comprendre l'ampleur des risques encourus par les populations, dans leur santé et dans leur existence même.

Un effet en entraînant un autre, ce dernier aggravant le premier, les problèmes environnementaux deviennent de plus en plus complexes et difficiles à gérer, d'autant que la capacité des institutions est défaillante et le cadre légal de protection de l'environnement déficient.

Suivant une étude récente, publiée en 2005 par le Ministère de l'Environnement et le Bureau des Mines et de l'Energie, environ 70% des besoins énergétiques du pays dépendent du bois de feu et du charbon de bois. Cette même étude estime à 30 millions le nombre d'arbres coupés chaque année dans le pays pour satisfaire une consommation de 3.4 à 3.7 millions de tonnes de bois de feu en 1995. Selon les auteurs de l'étude cette consommation aurait dépassé le niveau de 4 millions de tonnes de bois en 2003. Quand on sait que, contrairement aux années 1980 et même au début des années 1990, il n'existe aujourd'hui dans le pays aucun projet réel de reboisement, on peut imaginer très facilement les conséquences de l'abattage systématique des arbres à l'échelle nationale. Dans ces conditions, les drames de Mapou et de Fond-Verrettes de mai 2004 et celui des Gonaïves de septembre de la même année semblent être les signes annonciateurs d'une catastrophe nationale encore plus grave.

De tout ce qui précède, il découle que les enjeux environnementaux les plus importants aujourd'hui en Haïti sont :

1. Renforcer les capacités institutionnelles des structures dont la Mission est de veiller à la préservation et à la protection de l'environnement ;
2. Réduire de façon drastique la pression sur les ressources ligneuses ;
3. Reboiser ;
4. Préserver les parcs et forêts ;
5. Conserver les sols et les ressources naturelles ;
6. Protéger les ressources en eau contre une exploitation non durable et contre toute contamination ;

7. Respecter strictement les normes techniques généralement admises dans la construction et la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;

Le Programme qui fait l'objet du présent document prétend se concentrer sur les points 2 et 3 avancés précédemment, étant entendu qu'aucune action ne portera de fruits véritables si, d'une part, la participation de la population bénéficiaire n'est pas acquise et si, d'autre part, le Ministère de l'Environnement n'est pas doté des capacités institutionnelles et des ressources humaines et financières nécessaires à l'implémentation et au suivi des mesures qui seraient adoptées.

L'idée de base du Programme est que, en raison du rôle fondamental des arbres dans la conservation des sols, la préservation des ressources en eau et des écosystèmes, le reboisement est une priorité absolue, mais qu'aucun projet de reboisement et/ou de conservation de sols ne peut avoir de véritables impacts, comme en témoignent les résultats lamentables des cinquante dernières années en matière d'aménagement de bassins versants en Haïti, s'il n'est pas inséré dans un plan de développement économique et social et si des dispositions ne sont pas prises pour remplacer le bois de feu, le charbon de bois et le bois de construction par des produits de substitution. De ce qui précède, il résulte donc que des mesures urgentes s'imposent. Il faut, comme le dit le Premier Ministre Jacques Edouard Alexis dans sa déclaration de politique générale, stopper la détérioration de nos terres agricoles et le phénomène de déforestation. C'est dans cette optique que ce Programme de Réhabilitation de l'Environnement (PRE) a été élaboré.

II. Objectifs du Programme

Le Programme, conçu pour durer 5 ans, comporte deux sous-programmes, ou volets, complémentaires et concourant aux mêmes objectifs globaux de préserver et régénérer l'environnement. Ces volets sont les suivants :

1. Programme National de Substitution au Charbon de Bois (SCB).
L'objectif spécifique de ce volet est de diminuer en moyenne de 20% par an la pression sur les ressources ligneuses ;

2. Programme National de Reboisement. L'objectif spécifique de ce volet est de reboiser l'équivalent de 1% du territoire national par an, en moyenne.

III. Activités

Les activités prévues dans le cadre de chacun des volets de ce programme sont détaillées ci-après. Les hypothèses conditionnant les résultats liés à ces activités sont également explicitées.

3.1 Programme National de Substitution au Charbon de Bois (SCB)

Il y a eu plusieurs rapports d'élaborés pour prendre en compte la problématique de la dégradation de l'environnement haïtien résultant de l'utilisation à outrance du charbon de bois comme source d'énergie. Les derniers en date sont :

- celui réalisé en juillet 2005 par l'ESMAP (Energy Sector Management Assistance Program), sous les auspices du Ministère de l'Environnement et du Bureau des Mines et de l'Énergie, intitulé : « **Stratégie pour l'allègement de la pression sur les ressources ligneuses nationales par la demande en combustibles** » ;
- celui réalisé en août 2005 pour le compte de la Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), intitulé : « **Analyse de la substitution entre combustibles dans le secteur résidentiel en Haïti** ».

Généralement, ces rapports proposent des démarches n'apportant aucune solution radicale à la cause fondamentale identifiée de la dégradation. Parmi les contraintes évoquées à la substitution (reconnue idéale) du charbon de bois par un combustible pouvant à la fois alléger la pression sur les ressources ligneuses et permettre aux haïtiens de préparer leur nourriture dans un minimum de confort et de dignité, on retrouve essentiellement les questions suivantes :

- l'impact négatif sur la balance des paiements qu'aurait une substitution au charbon de bois par des produits pétroliers ;
- la perte de revenus pour les agents intervenant dans la filière bois de feu ;

- le coût élevé des équipements de cuisson fonctionnant au kérosène ou aux Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL) ;
- les habitudes culturelles et la peur du GPL ;
- le fait que le GPL ne puisse généralement être acheté en très petite quantité, comme le kérosène ou le charbon de bois.

Le Programme de Réhabilitation de l'Environnement (PRE) proposé ici prend en compte l'ensemble de ces contraintes. La grande différence est que, au lieu d'accepter comme une fatalité que : « Haïti ne pourra, hélas, jamais se passer du charbon de bois », il pose comme une nécessité absolue d'en arriver rapidement à un stade où l'utilisation du bois-énergie en Haïti ne sera plus que marginale et anecdotique. En effet, pourquoi les haïtiens seraient-ils condamnés à allumer du « bois-pin », « souffler du feu » et, ce faisant, continueraient-ils, non seulement à nuire à leur santé mais également à détruire leur pays, lorsque tous leurs voisins ont depuis longtemps renoncé au mode ancestral de cuisson ?

Un autre argument invoqué contre l'utilisation du GPL est relatif à l'épuisement probable des combustibles fossiles au cours des prochaines décennies. Le PRE base son programme de substitution énergétique en grande partie sur le GPL par le fait que :

- Pour le moment, cette thèse n'est pas confirmée. Bien au contraire, elle suscite la polémique. Ainsi dans un article du journal *Le Monde* du 4 octobre 2006, Jean Michel Bezat affirme que l'or noir de demain, ce n'est plus le pétrole, mais le charbon qui, avec le gaz, jouera un rôle essentiel dans l'avenir. En outre il révèle que selon le scénario tendanciel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les énergies fossiles devraient représenter 85 % de la demande mondiale en 2050. Par ailleurs, pour le PDG de la compagnie nationale saoudienne, Saudi Aramco, Addallah S. Jumah, cité dans le même article, le monde n'a consommé que 18% de son potentiel pétrolier et dispose encore de réserves pour les cent quarante prochaines années au rythme de consommation actuelle.
- Les superficies disponibles pour les plantations et le rythme de croissance naturel des arbres ne permettent pas de suivre leur abattage actuel à des fins énergétiques (30 millions par an). Il devient alors pratiquement impossible, en l'absence d'autres alternatives

viables, de limiter de façon significative la coupe des arbres sans avoir recours aujourd'hui au GPL ou au gaz naturel.

Ainsi donc, le PRE met en évidence la possibilité de substituer, en l'espace de 5 ans, par du GPL et du gazole l'essentiel du bois de feu utilisé dans le pays. Toutes les contraintes exposées précédemment sont analysées et des solutions proposées à partir de perspectives ambitieuses et de l'intime conviction qu'Haïti doit cesser d'être (de se ?) considérée comme un « petit pays à part ».

Par souci de commodité, et pour une meilleure clarté de l'exposé, les contraintes spécifiques au GPL seront traitées une à une, dans l'ordre inverse de leur apparition ci-dessus.

D'abord, le GPL peut être acheté en petites quantités, tout comme le charbon de bois ou le kérosène. En effet, il suffit de disséminer à travers le pays des centres de remplissage de bonbonnes. Les bonbonnes peuvent être remplies par litre ou fraction de litre. Des bonbonnes de faible capacité peuvent limiter la nuisance pour le consommateur d'avoir à trimballer régulièrement un récipient lourd et encombrant. Il n'y a donc pas d'obstacle véritable pour le consommateur qui veut se procurer une quantité de GPL en rapport avec ses maigres disponibilités quotidiennes.

Pour ce qui est des habitudes culturelles, relevons d'abord que les habitudes peuvent changer. En l'occurrence, lorsque tout un pays et une population entière sont menacés, elles doivent changer. D'autre part, en milieu urbain, et particulièrement à Port-au-Prince, un nombre considérable de servantes se familiarisent rapidement à l'usage de cuisinières au GPL qu'elles utilisent quotidiennement chez leurs employeurs. La peur du GPL ne dure le plus souvent que l'espace d'un cillement, vu que l'esprit pratique de ces personnes les porte à ne pas hésiter longtemps, l'alternative étant claire : utiliser les cuisinières au GPL ou se retrouver au chômage. Ces personnes, habituées à la commodité de ce matériel, une fois rentrées chez elles se remettent pourtant au charbon de bois. La culture suffirait-elle à justifier un choix aussi irrationnel ? Ou n'est-il pas plus raisonnable d'imputer un tel comportement à la difficulté pour des personnes à faible revenu de se procurer l'équipement approprié, étant donné que, par ailleurs, les mêmes rapports susmentionnés établissent sans équivoque que le GPL est déjà plus économique que le charbon de bois ?

Voilà qui nous sert de transition pour aborder la question du coût des équipements de cuisson. Ces derniers sont effectivement beaucoup plus chers que les réchauds à charbon de bois, et à plus forte raison des « trois roches du feu ». Le postulat assumé dans l'élaboration du présent programme est qu'il s'agit là d'une des raisons fondamentales expliquant la difficulté, en dépit des multiples campagnes de promotion, pour les personnes à revenus modestes (largement majoritaires) à passer au GPL ou au kérosène. Par conséquent, ainsi que l'a fait le Ghana, la solution consiste à ce que l'État subventionne les équipements. Cela permettra de généraliser l'usage de réchauds utilisant une source d'énergie moins dommageable pour l'environnement que le charbon de bois.

Enfin, les deux premières contraintes peuvent être considérées comme les plus importantes. Le parti pris implicite des auteurs des différents rapports sur la question est qu'il n'y aurait pas moyen de procurer de revenus alternatifs aux producteurs, si en agissant sur la demande de charbon de bois on arrivait à faire qu'il n'y ait plus d'intérêt dans sa production. La même attitude défaitiste et le même manque d'imagination conduisent ces auteurs à considérer comme une fatalité le fait qu'Haïti ne puisse faire face à une augmentation de ses besoins en devises. Le PRE considère qu'il est parfaitement possible de lever ces deux contraintes majeures en associant au Programme de Substitution au Charbon de Bois (SCB) un Programme National de Reboisement (PNR) qui permettrait, pendant la durée du SCB de fournir des activités hautement utiles aux ex producteurs de charbon, tout en assurant, à terme, non seulement les devises nécessaires à l'augmentation de la consommation de GPL, mais aussi une augmentation substantielle des revenus dans l'arrière-pays. Il convient tout de même de souligner que l'environnement et les populations rurales seraient les grands bénéficiaires de la mise en œuvre de ces deux volets complémentaires du PRE.

3.1.1 Subvention des équipements domestiques de cuisson

Si, en raison de leur coût actuel, les équipements nécessaires à l'utilisation du GPL sont inaccessibles à la plupart des ménages haïtiens, le GPL est cependant, comparé aux autres combustibles, de loin le moins cher, comme on peut le constater dans le tableau suivant :

Type de combustible	Prix unitaire en Gourde/kg	Contenu énergétique en MJ/Kg	Rendement d'utilisation (%)	Prix du MJ utile en Gourde/ MJ
Kérosène	39.27	35.0	43.5	2.57
Charbon de bois	20.00	31.0	20.0	3.02
Bois	4.50	16.0	12.5	2.25
GPL	48.4	42.5	55.0	2.05

Adapté du Rapport produit en août 2005 par la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)

Ainsi, alors même que les prix du bois et du charbon de bois n'intègrent pas le coût de renouvellement de la ressource et que ces combustibles ne sont pas, dans la pratique, taxés, le GPL est déjà plus économique. Il n'y a donc pas lieu de penser à une subvention de ce produit, comme c'est le cas, par exemple, en République Dominicaine, d'autant qu'il est encore possible, comme nous le verrons plus loin, de réduire son coût en agissant sur la structure de prix.

Pour avoir un impact réel sur la consommation de bois et de charbon de bois, le SCB doit rendre accessible les réchauds au GPL au plus grand nombre possible de ménages. Il est prévu d'atteindre progressivement 700,000 ménages en 5 ans. Cela équivaut à 4,200,000 personnes, si l'on considère des ménages de 6 personnes, soit un peu plus de la moitié de la population actuelle. Pour atteindre un tel objectif, il faut que l'État subventionne les équipements de cuisson au GPL (kits complets comprenant les réchauds, les bonbonnes de 12.5 livres, les régulateurs, les tuyaux etc.), de façon qu'ils puissent concurrencer, compte tenu des avantages comparatifs de ce combustible (propreté, rapidité de cuisson, confort), les réchauds au charbon de bois. Plus de la moitié de la population haïtienne vivant aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté absolue, une subvention de 80 % semble indiquée. Cela permettrait à une famille de se procurer un kit complet incluant un réchaud à deux foyers au prix de 9 \$US, ce qui équivaut aujourd'hui à environ 360 Gourdes. En effet, d'une part, il est bien connu que celui qui paye pour l'acquisition d'un bien accorde plus de valeur à ce dernier que si on le lui avait simplement donné. D'autre part, il faut éviter que les pièces de rechange éventuellement nécessaires à un moment de la durée n'en viennent à coûter plus cher que le réchaud lui-même.

3.1.2 Mise en place d'ateliers pour la fabrication de réchauds au GPL

La technologie de fabrication des réchauds au GPL est relativement simple et parfaitement maîtrisée par certains opérateurs locaux. Dans ce cas, au lieu d'envisager leur importation massive, les équipements de cuisson seront fabriqués sur place, à partir de matériel importé et, éventuellement, de matériaux de récupération (vieilles jantes de véhicules, ...). La fabrication concernera tant les réchauds que les pièces détachées. Cela permettra de créer pendant 5 ans à travers le pays autour de 2500 emplois verts, ainsi dénommés parce qu'ils contribueront à la réhabilitation de l'environnement. Du même coup, les centaines d'artisans formés et expérimentés qui, au terme de cette période, sortiront des onze (11) ateliers de production mis en place dans chacun des chefs-lieux des dix Départements géographiques du pays (2 ateliers dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, de loin la première consommatrice de charbon de bois) pourront eux-mêmes se regrouper pour continuer de leur propre initiative la fabrication de réchauds et d'autres équipements. Les ateliers deviendront alors des ateliers-écoles communautaires, poursuivant, sur une échelle nettement différente, la production et l'entretien des équipements de cuisson au GPL, expérimentant la production d'autres types de réchauds et de fours (solaires, par exemple) et formant les jeunes aux métiers de la soudure, du débosselage, de la ferronnerie, etc. Ainsi, ces ateliers constitueront une base pour l'industrialisation et pour la création d'une main d'œuvre qualifiée dont le pays a cruellement besoin. Il est envisagé que ces ateliers pourraient générer environ 250 emplois permanents au terme du Programme.

Par voie d'appels d'offres, des opérateurs qualifiés seront recrutés pour la création de ces ateliers ou le renforcement des capacités d'ateliers existants. Le SCB fournira une subvention pour l'installation des ateliers, de façon à encourager les opérateurs à consentir les investissements de départ nécessaires. Les opérateurs ainsi recrutés seront assujettis à des obligations de rendement et au respect de normes, ce qui leur garantira l'achat de l'intégralité de leur production, dans la limite des quotas qui leur auront été attribués.

Les aménagements physiques nécessaires, l'acquisition et l'installation des machines-outils, la formation du personnel, tout cela incombera à ces

opérateurs qui prévoient, dans le chronogramme d'exécution de leur mandat, une période réservée à ces effets, étant entendu que cette dernière n'excédera pas six (6) mois.

3.1.3 Diffusion des équipements de cuisson au GPL

La diffusion des équipements de cuisson sera également prise en compte. Cette diffusion passera par l'établissement de centres de distribution de proximité. Ici encore, des firmes seront mises en concurrence dans chaque Département afin d'aboutir à la sélection de celles qui auront la charge d'organiser cette diffusion à l'échelle des Départements. Chaque firme retenue devra, dans le Département qui lui correspond, mettre en œuvre une stratégie de marketing adaptée, et assurer la gestion des centres de distribution. A cet effet, le programme prévoit un montant de 3 USD par kit complet distribué. Une procédure de contrôle sera mise en œuvre pour s'assurer que les réchauds sont vendus au prix fixé.

3.1.4 Mise en place de centres de distribution de GPL

En plus des actions précédentes, le programme encouragera la mise en place de centres de remplissage de bonbonnes de GPL sur tout le territoire national. Ces centres seront conçus de manière à ce qu'ils puissent vendre le GPL en très petite quantité, en fonction des disponibilités quotidiennes des populations des contrées où ils seront établis. A cet effet, un programme de prêt à des taux préférentiels sera mis en place par l'État haïtien, en partenariat avec les institutions bancaires, en vue d'encourager des investisseurs privés locaux à se lancer dans la création de ces centres de distribution de GPL. Cependant, comme garantie de sécurité, en raison des risques dans la manipulation du GPL, les franchises d'installation des micro centres seront accordées à travers des compagnies spécialisées dans le domaine.

3.1.5 Révision de la structure de prix du GPL

Outre les actions précédentes, le programme cherchera à rendre le GPL le moins cher possible sur le marché. Pour cela, l'État haïtien s'engagera à prendre des dispositions pour rendre plus raisonnable la marge de profit tant

des grossistes que des détaillants de ce produit. En effet, aujourd'hui sur le marché local, la structure des prix du GPL se présente comme suit :

Prix de la bouteille de 25 lbs (ex usine)	425 Gourdes
Coût livré aux boutiques	460 Gourdes
Prix de vente au détail	550 Gourdes
Marge de profit du détaillant	19 %

En réduisant cette marge à 10%, ce qui est déjà assez élevé, le prix du GPL passerait de 550 à 541 gourdes la bouteille de 25 lbs, ce qui, à l'échelle nationale, aurait un impact important.

Dans cette même optique, le programme sollicitera également la participation du secteur privé et plus spécialement des compagnies pétrolières installées en Haïti pour diminuer tant le prix du GPL que celui des appareils d'utilisation. Cela contribuera d'ailleurs à développer ce marché à leur profit. A titre de comparaison, la République Dominicaine importe actuellement 25,000 tonnes de GPL par semaine, ce qui correspond à la consommation annuelle d'Haïti. Cela lui permet de réduire le coût de transport maritime à 10 centimes par gallon contre 24.5 centimes par gallon pour Haïti. L'expérience menée par la Shell avec le réchaud « Bip ti cheri » montre bien l'efficacité des mesures de subvention des réchauds. Dans cet esprit, ces compagnies pourraient aussi s'inspirer de l'exemple de la Esso qui, pour créer un marché pour le kérosène en Chine dans la première moitié du XXème siècle, n'a pas hésité à distribuer gratuitement des lampes à pétrole.

Ainsi, en facilitant d'une part l'accès aux appareils à GPL et, d'autre part, en réduisant le prix de ce combustible, le programme permettra progressivement un changement dans les habitudes de cuisson au bénéfice du pays.

3.1.6 Substitution des équipements de cuisson utilisés par les « machann manje kuit »

En vue d'augmenter l'impact du PRE, des actions spécifiques seront menées également auprès des « Machann Manje Kwit » qui utilisent une quantité non négligeable de bois et de charbon de bois. Pour faciliter leur passage au GPL, elles pourront aussi intégrer le programme de prêts à taux préférentiels,

comme les propriétaires des centres de distribution de GPL. En outre, des séances de sensibilisation et de formation seront organisées à leur intention. Sur l'ensemble du territoire, il est estimé qu'il y a un nombre de 10,000 « Machann Manje Kwit ». La totalité de ces marchandes devra être touchée pendant la durée du Programme.

3.1.7 Conversion des installations artisanales ou industrielles utilisant le bois comme source d'énergie

Pour arrêter la coupe des arbres, l'État haïtien prendra aussi des mesures incitatives pour porter les boulangeries, les blanchisseries et les distilleries à ne plus utiliser le bois comme combustible. A cet effet, il mettra à leur disposition une assistance technique pour la préparation des projets de conversion des installations, ainsi que des prêts à des taux préférentiels pour leur permettre d'accéder à des technologies utilisatrices d'autres sources d'énergie.

3.1.8 Campagne de sensibilisation, d'éducation et de promotion du GPL

En plus des actions précédentes, le programme entreprendra une campagne nationale de sensibilisation sur les conséquences du déboisement, les avantages et les techniques d'utilisation du GPL. De même cette campagne attirera l'attention sur l'urgente nécessité pour le pays de passer à d'autres sources d'énergie de cuisson. A cette fin, des affiches seront posées, des dépliants distribués, des sessions de sensibilisation organisées. Des spots publicitaires et des programmes éducatifs seront réalisés et diffusés à travers les différentes stations de radio et de télévision du pays. De plus, au niveau des écoles, du matériel didactique sera distribué et des séances de formation organisées en vue de sensibiliser les élèves sur la problématique du déboisement et ses conséquences pour le pays.

3.1.9 Incidences du passage au GPL sur la balance des paiements

Le passage au GPL ne sera pas sans incidences sur la balance des paiements. Conformément aux indications fournies dans le rapport de l'ESMAP précédemment cité, la consommation mensuelle de GPL par famille est de 21.2 Kg. Au prix actuel, un montant total de 554,083,200 USD pour

l'importation de ce combustible sera donc nécessaire sur l'ensemble des 5 années du Programme. Cependant, cette somme ne sera dépensée que progressivement, en proportion du nombre de ménages qui seront touchés au fur et à mesure de la mise en oeuvre du SCB. En outre, ce coût est plutôt faible en comparaison à celui de la dégradation de l'environnement résultant de l'utilisation du bois comme source d'énergie. En effet, selon le rapport du CEPALC précédemment cité, la filière du bois de feu et du charbon de bois représente environ 9% du PIB. Toutefois, le coût économique annuel de cette filière, c'est-à-dire ce qu'elle coûte à l'économie du fait de la dégradation de l'environnement qui accompagne l'exploitation de cette ressource naturelle, peut être estimé à 1,600 millions de dollars.

Année	Nombre de familles à toucher	Coût d'importation de GPL en USD
1	50,000	15,391,200
2	100,000	46,173,600
3	200,000	107,738,400
4	200,000	169,303,200
5	150,000	215,476,800
TOTAL	700,000	554,083,200

3.1.10 Réglementation et coercition

Le programme, tout en prévoyant des facilités pour permettre la transition vers des technologies plus respectueuses de l'environnement, sera accompagné de normes régissant leur production, leur distribution et leur utilisation. Parallèlement, il mettra aussi en place de façon progressive des mesures de coercition à l'encontre des réfractaires, en conformité avec la politique du gouvernement en matière de protection de l'environnement, clairement indiquée par le Premier Ministre Jacques Edouard Alexis dans sa Déclaration de Politique Générale: « Nous avons l'intention de renforcer le cadre juridique et réglementaire de l'environnement, y compris la préparation de plans d'action environnementale, l'établissement de règlements et de systèmes concrets d'incitations et de sanctions visant à promouvoir la préservation de l'environnement ».

Dans ce cadre, une période de deux ans sera accordée aux propriétaires des boulangeries, blanchisseries et distilleries pour que leur conversion soit

complétée. Au terme de ce délai, l'utilisation du bois comme source d'énergie dans l'industrie sera interdite et des sanctions appliquées à l'encontre des contrevenants.

3.1.11 Exonération de l'importation de charbon naturel

Vu l'urgence de la situation et compte tenu de l'impossibilité de changer du jour au lendemain les habitudes en matière de cuisson, il convient de faciliter dans un premier temps l'importation massive d'antracite de pouvoir calorifique au moins identique à celui du charbon de bois produit localement, mais dont le prix est nettement inférieur. En effet, actuellement l'antracite importé de Colombie de la mine Cerejon arrive CIF Port-au-Prince à 40 USD la tonne, ce qui équivaut à 4 centimes ou 1,60 Gourde le kg en vrac.

En vue de faciliter l'importation de ce produit, le programme cherchera à mettre les entrepreneurs intéressés à l'importation de l'antracite en contact avec des fournisseurs. Parallèlement, l'État haïtien devra s'engager à exonérer l'importation de ce charbon de toute taxe, ce qui le rendra le moins cher possible, mais, dans tous les cas, moins cher que celui disponible actuellement sur le marché. Toutefois, certaines dispositions doivent être prises pour empêcher que les facilités octroyées pour l'importation de l'antracite ne profitent pas seulement aux importateurs traditionnels et aux grossistes. En ce sens, l'État doit intervenir sur ce marché, non pas pour fixer les prix, mais pour mettre des garde-fous et permettre à la libre concurrence de jouer en faveur des consommateurs.

3.1.12 Facilitation de l'importation de bois de construction

Parallèlement aux actions de substitution au charbon de bois, le programme interviendra également au niveau des bois de construction. Dans ce cadre, il facilitera l'importation des échafaudages et des étais métalliques pour remplacer ceux en bois actuellement utilisés par les corps de métiers (maçons, menuisiers, etc.) et par les entrepreneurs en construction de maisons. Ces échafaudages et ces étais en bois constituent une plaie pour les mangroves, les palétuviers, les bambous, etc., avec des conséquences désastreuses pour la production halieutique et pour la faune marine.

De même, pour ce qui concerne les planches et le bois d'oeuvre, l'État haïtien devra entreprendre des démarches auprès de certains pays producteurs en vue de faciliter leur importation. Des facilités douanières devront être accordées là aussi, en vue de permettre l'importation des ces produits pour remplacer ceux actuellement utilisés en Haïti.

3.2 Programme National de Reboisement (PNR)

L'autre volet complémentaire du Programme de Réhabilitation de l'Environnement (PRE) est le Programme National de Reboisement (PNR). En effet, en plus des actions de substitution au charbon de bois et au bois de construction entreprises dans le cadre du SCB, le PRE entreprendra également d'importantes actions de reboisement en montagne à l'échelle des dix départements géographiques du pays.

Signalons toutefois que le succès du PNR reste conditionné par deux facteurs fondamentaux :

1. La mise en œuvre effective du SCB ;
2. L'intégration du PNR dans un plan national de développement.

3.2.1 Historique des projets d'aménagement de bassins versants, de reboisement et de conservation de sols en Haïti

De 1940, date d'apparition des premiers projets d'aménagement de bassins versants, de reboisement et de conservation de sols en Haïti, à aujourd'hui, la plupart des projets exécutés dans ce domaine se sont soldés par des échecs. Ils ont tous été guidés par deux grandes logiques: la logique d'équipement du territoire et la logique de développement économique.

- Logique d'équipement du territoire

Suivant cette logique qui a prévalu de 1940 jusqu'à la fin des années 1970, l'érosion est considérée comme un problème technique auquel il faut apporter des solutions techniques. Ainsi, ces projets accordaient la priorité à l'aspect physique du processus de l'érosion et pensaient l'aménagement à l'échelle du bassin versant.

La stratégie de ces projets se fondait essentiellement sur la motivation, la formation et la vulgarisation. La motivation visait à "conscientiser" les paysans habitant les bassins versants sur les conséquences négatives des actions de déboisement sur les mornes et mettaient surtout l'accent sur les infrastructures qu'on voulait protéger en aval. On tenait très peu compte des besoins réels des paysans, besoins qui sont à la base de la coupe des arbres.

En outre, comme dans le cas typique du projet d'aménagement du bassin versant, de reboisement et de conservation des sols de Limbé, exécuté entre 1973 et 1978, le niveau de technicité des structures anti-érosives proposées, particulièrement les canaux de contour et surtout les terrasses, dépassait la capacité d'assimilation et aussi d'investissement des paysans, qui, même avec un encadrement adéquat, ne pouvaient pas les reproduire dans leurs exploitations. Par ailleurs, il importe de remarquer que dans le cadre de ces projets, la population s'impliquait dans l'exécution des aménagements effectués non pas par sensibilité aux problèmes d'érosion ou de déboisement, mais surtout pour bénéficier des rémunérations en espèce (cash for work) ou en nature (food for work) qui accompagnaient ces travaux. C'est le cas notamment des projets spécifiques de reboisement réalisés dans le cadre de la « révolution verte », ainsi que ceux conduits pendant de longues années par la CARE et la PADF.

Ainsi donc, presque tous les projets d'aménagement de bassins versants, de reboisement et de conservation de sols exécutés en Haïti pendant la période de 1940 à 1970 ont échoué: les arbres plantés et les infrastructures mises en place n'ont pas survécu et l'érosion continue à faire des ravages. La logique d'équipement du territoire qui, à la même époque, avait fait ses preuves en France, aux USA et dans d'autres pays industrialisés, ne convenait pas au contexte haïtien.

- Logique de développement économique

La logique de développement économique, qui a dominé les projets d'aménagement de bassins versants depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui, se veut être une approche plus réaliste des problèmes de déboisement et d'érosion. Elle cherche à intégrer le paysan avec ses motivations sociales et économiques réelles dans la lutte contre la dégradation de l'environnement. Elle dépasse le seul cadre de la conservation

des eaux et des sols et considère celle-ci comme faisant partie des problèmes du milieu rural et ne pouvant en conséquence être résolue isolément sans les autres problèmes qui affectent ce milieu. Dans ce sens, la logique de développement économique considère le reboisement, la conservation des eaux et des sols comme étant l'un des facteurs du développement rural. En attaquant ce problème, elle cherche à lever une des contraintes au développement rural, sans pour autant négliger les autres.

Au plan stratégique, la logique de développement économique commence par analyser les conditions physiques et socio-économiques dans lesquelles évolue le paysan pour identifier les contraintes réelles au développement. Puis, de concert avec les paysans, ces contraintes sont hiérarchisées et les solutions priorisées. Cette stratégie cherche avant tout à permettre aux paysans de définir le projet et donc de se l'approprier.

Contrairement à la logique d'équipement du territoire, dans la logique de développement économique les aménagements sont plutôt pensés au niveau de la parcelle tout en visant l'ensemble du bassin versant. Le choix des zones à traiter n'est plus effectué seulement par les agronomes ou autres cadres techniques, mais est déterminé par les paysans avec les conseils techniques d'un encadreur. Pour la réalisation des travaux, la logique de développement économique mise beaucoup sur la cohésion sociale des bénéficiaires des projets. Aussi l'accent est-il particulièrement mis sur la formation et la gestion des organisations paysannes.

Les techniques de lutte anti-érosives, suivant la logique de développement économique, doivent être aussi proches que possible des techniques déjà connues par les paysans. En outre, ces techniques doivent, tout en permettant la conservation des eaux et des sols, contribuer à améliorer la fertilité des sols et ainsi augmenter les rendements et les revenus des paysans. Aussi la priorité est-elle donnée aux techniques biologiques de conservation de sols, en particulier les bandes végétales faites à partir d'espèces de grandes valeurs économiques comme les ananas, les arbres fruitiers greffés, ainsi que les autres techniques agro-forestières. Quant aux structures mécaniques de conservation de sols, celles de niveaux de technicité et d'investissement trop élevés pour les paysans sont abandonnées, tandis que celles accessibles aux paysans sont utilisées.

Formulée à partir du constat des échecs des premières décennies d'aménagement de bassins versants, de reboisement et de conservation des sols, la logique de développement économique représente un progrès indéniable par rapport à la logique d'équipement du territoire et a permis d'obtenir des résultats nettement supérieurs. Les résultats obtenus par le projet de greffage de la mangue francisque exécuté par l'Organisation pour la Réhabilitation de l'Environnement (ORE) dans la plaine des Cayes, ainsi que ceux du projet de traitement des versants à partir de l'ananas au Limbé et à la Grande Rivière du Nord mené dans ces zones par le Centre de Formation en Aménagement Intégré des Mornes (CFAIM) au début des années 1990 en sont la preuve.

Fort des résultats de ces deux logiques, le PNR se place résolument dans celle du développement économique, en adoptant notamment sa méthode et sa stratégie de mise en œuvre. Toutefois, tenant compte, d'une part, du rythme actuel d'abattage des arbres en Haïti (30 millions par an) et, de l'autre, de la vitesse de croissance naturelle des arbres, il est absolument indispensable aujourd'hui, pour réussir le PNR, de lier ce programme à celui de Substitution au Charbon de Bois et au Bois de Feu.

L'autre condition sine qua non à la réussite du PNR est son intégration dans un plan national de développement. Ce plan doit viser à lever les contraintes majeures auxquelles est confrontée la population haïtienne en général, en particulier la population rurale directement frappée par l'insécurité foncière, la décapitalisation, la détérioration du pouvoir d'achat, la quasi inexistence d'infrastructures économiques telles que routes, électricité, moyens de communication, entre autres. Ces obstacles ne peuvent en effet être surmontés dans le seul cadre du PNR.

3.2.2 Zones prioritaires et rentabilité du PNR

Le PNR accordera la priorité aux zones de montagne non encore totalement dégradées, ayant encore de fortes potentialités et constituant les bassins versants des principaux cours d'eau du pays telles que : le massif de la Hotte, le Massif du Nord (de Saint-Louis du Nord jusqu'à Mont Organisé), le Plateau Central. Il s'agit de :

- augmenter les chances de succès du PNR

- améliorer la maîtrise de l'eau, tant souterraine que de surface ;
- assurer la rentabilité de l'investissement.

Cette priorisation se traduira par l'implantation de 75% des pépinières et la mise en terre de 75% des plantules dans les zones prioritaires. Relevons que le Programme n'entend pas intervenir dans le parc La Visite, la Forêt des Pins et le parc Macaya, qui devront faire l'objet de programmes distincts.

L'objectif du Programme serait d'arriver à augmenter d'environ 5% la surface boisée du pays au terme du PNR. L'atteinte d'un tel objectif nécessite la mise en terre de 140 millions d'arbres, soit une moyenne de 28 millions par an pendant la durée du programme, ce qui permettra de compenser partiellement les 30 millions d'arbres abattus annuellement. Pour ce qui est des espèces ainsi que du nombre de plantules à placer sur chaque parcelle, conformément à la logique de développement économique, la décision finale sera arrêtée en concertation avec les bénéficiaires directs, en fonction des superficies dont ils disposent et aussi en fonction des exigences écologiques des zones d'implantation. Toutefois, dans le but de rajeunir les plantations vieillissantes de nos principales denrées d'exportation, une attention particulière sera accordée aux manguiers, citrus, avocatiers, caféiers, cacaoyers, ainsi qu'aux arbres de couverture.

En outre, pour accélérer la rentabilité des investissements qui seront consentis, des travaux de greffage devront être effectués sur les manguiers, les citrus et les avocatiers. En effet, en partant de l'hypothèse que sur les 140 millions d'arbres, seulement 10% sont des francisques greffés, soit 14 millions d'arbres, ces derniers seront en mesure de produire au moins 100 mangues chacun soit un total de 1.400.000.000 (1.4 milliard) de mangues. En tenant compte de la consommation locale, des pertes et des défauts, si seulement 50% de ces mangues sont vendues sur le marché international à un prix moyen minimum de 0,30 USD l'unité, elles permettront de générer à elles seules des rentrées de l'ordre de 210 millions de USD annuellement. En y ajoutant celles des autres espèces, tels les caféiers, les cacaoyers, les citrus, les avocatiers, on voit bien que le PRE, contrairement aux arguments généralement avancés, n'affectera pas négativement la balance des paiements. Bien au contraire, pris dans son ensemble, avec ses deux composantes (SCB et PNR), le PRE sera très rapidement rentabilisé. En outre, il représente une formidable opportunité, tant en ce qui a trait aux

rentrées de devises en Haïti que pour l'augmentation du revenu et l'amélioration des conditions de vie des paysans. Toutefois, la réalisation d'un tel objectif nécessite une action concertée entre les Ministères de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, notamment pour la mise en place de centres de traitement, l'assistance technique pour le respect des normes de qualité et la mise en place d'infrastructures routières pour l'écoulement de ces produits.

3.2.3 Stratégie de mise en œuvre du PNR

Pour la mise en œuvre du Programme National de Reboisement (PNR), des contrats seront passés avec des institutions spécialisées pour la production, le greffage, la plantation et l'entretien des plantules. Dans ce cadre, celles-ci devront réaliser des travaux de sensibilisation auprès des communautés rurales sur la problématique du déboisement et ses conséquences sur l'environnement, la perte de fertilité des sols, la baisse de la production agricole, l'augmentation de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, ...

En tenant compte des objectifs définis par le PNR, notamment en terme de surface à reboiser, et conformément à la logique de développement économique, ces institutions devront mener des enquêtes auprès des communautés rurales pour déterminer avec elles le nombre et la superficie des exploitations agricoles participant au programme par localité ; les espèces à produire en fonction des besoins, des exigences écologiques de chaque zone, ainsi que des superficies qui seront consacrées aux actions de reboisement. En outre, ces institutions devront également étudier avec les communautés rurales leurs modalités de participation dans la réalisation des travaux et leurs besoins en formation. Elles chercheront à déterminer les capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires directs pour éventuellement les renforcer et ainsi permettre une réelle appropriation du PNR, tant pendant qu'après la réalisation du programme.

Pour ce qui est du calendrier d'exécution du PNR, il sera établi à partir des résultats des enquêtes spécifiques qui seront menées auprès des communautés rurales. Dans un premier temps, les travaux consisteront en la mise en place des infrastructures indispensables comme les pépinières notamment. Parallèlement des sessions de formation ou de recyclage seront

effectuées au profit des pépiniéristes et des greffeurs en vue de leur permettre de conduire à bien les tâches qui leur seront confiées.

Les plantations seront effectuées au cours des premiers mois des saisons de pluie. Cette disposition vise à augmenter les chances de survie des plantules. En conséquence, leur calendrier de production devra être établi en fonction des espèces et des saisons pluvieuses des différentes régions du pays. Par ailleurs, pour leur mise en terre et, surtout, compte tenu de l'importance des travaux à réaliser, il sera procédé à la création de brigades de plantation en faisant prioritairement appel aux ex charbonniers professionnels. Ainsi, ces derniers auront une autre source de revenus. Cela leur permettra de compenser le manque à gagner résultant de la chute de la demande de charbon de bois. Soulignons que les institutions recrutées pour produire et mettre en terre les plantules devront s'assurer de leur survie et de leur entretien pendant au moins douze (12) mois après leur plantation. Au delà de cette période, la gestion des arbustes relèvera de la responsabilité des paysans bénéficiaires.

Il importe de préciser qu'en raison, d'une part, de l'urgente nécessité de reboiser le pays et, d'autre part, du niveau de pauvreté extrême dans lequel se trouve la très grande majorité des paysans haïtiens (rappelons que la plupart d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté absolue), il est inconcevable de leur demander de payer des plantules qui ne seront rentables qu'à plus ou moins long terme. Aussi, dans le cadre du PNR, les paysans recevront les plantules gratuitement.

Le tableau figurant en page suivante résume les différentes étapes de la mise en œuvre du PNR. Il sera adapté aux conditions spécifiques de chaque zone.

Etape I	Sélection des institutions d'exécution
Etape II	Campagne de sensibilisation sur le déboisement et ses conséquences
Etape III	Enquêtes auprès des communautés rurales pour : <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer avec elles la superficie et le nombre d'exploitations agricoles participant au programme par localité ; • Déterminer avec elles les espèces, le nombre de plantules à mettre en terre et les zones spécifiques de plantation ; • Définir avec elles les modalités de leur participation à la réalisation des travaux ; • Etablir avec elles le calendrier spécifique de réalisation des travaux ; • Evaluer leur niveau d'organisation et de structuration pour la prise en charge des travaux à la fin du programme ; • Evaluer leurs besoins en formation technique et organisationnelle.
Etape IV	Réalisation de sessions de formation
Etape V	Mise en place des infrastructures de production
Etape VI	Formation de brigades de plantation et d'entretien
Etape VII	Production- Plantation- Entretien
Etape VIII	Suivi-Evaluation

3.2.4 Campagne de conscientisation sur l'importance du reboisement

Comme pour le GPL, le programme entreprendra une campagne nationale de sensibilisation sur les conséquences du déboisement. A cette fin, des affiches seront posées, des dépliants distribués, des sessions de sensibilisation organisées. Des spots publicitaires et des programmes éducatifs seront réalisés et diffusés à travers les différentes stations de radio et de télévision du pays. En particulier, la radio et la télévision d'État et le réseau des radios communautaires seront mis à profit.

Au niveau des écoles, du matériel didactique sera distribué et des séances de formation seront organisées en vue de sensibiliser les élèves sur la problématique du déboisement et ses conséquences pour le pays. Des groupes musicaux populaires seront encouragés à produire des chansons à caractère conscientisant sur la problématique.

Parallèlement, le programme organisera aussi des journées nationales de reboisement impliquant la participation des élèves, des étudiants, des policiers, des scouts, des agents de la fonction publique, notamment.

3.2.5 Recyclage et formation de pépiniéristes

En vue de mettre le PNR dans les meilleures conditions possibles de réussite, le programme s'assurera que les organismes d'exécution disposent des moyens logistiques nécessaires et du personnel qualifié pour sa réalisation. Le cas échéant, ces organismes devront procéder à la formation ou au recyclage des cadres qui seront embauchés pour la production et le greffage des plantules. Leur nombre définitif sera établi à partir des résultats des enquêtes. Toutefois, vu l'ampleur du programme au moins 300 pépiniéristes et greffeurs devront être formés ou recyclés dans des institutions spécialisées comme le Centre de Formation en Aménagement Intégré de Mornes (CFAIM) de Limbé, l'Ecole Moyenne d'Agriculture de Dondon (EMAD), le Centre de Formation de La Vallée de Jacmel, le Centre de Formation de ORE à Camp-Perrin, le Centre de Hinche. Cette formation devra leur fournir les capacités requises pour réaliser dans les délais voulus les travaux de mise en place de pépinières, de production, de greffage et d'entretien de plantules.

3.2.6 Mise en place des pépinières et production de plantules

Conformément aux objectifs du PNR, 140 millions de plantules seront plantées pendant la durée du programme, soit une moyenne annuelle de 28 millions de plantules. Cependant, en raison des pertes qui seront enregistrées lors de la production dans les pépinières, et aussi pour la réalisation des travaux de regarnissage nécessaires après les plantations, les producteurs devraient prévoir environ 14 millions de plantules supplémentaires.

Pour répondre à cette demande, au moins 60 pépinières de grandes capacités devront être mises en place à travers le pays, dont 75% dans les zones

prioritaires. Elles devront être installées aussi proche que possible des zones de plantation, ce qui réduira le coût de cette opération tout en diminuant le traumatisme que l'acheminement sur site engendrera pour les plantules.

Pour ce qui est du choix final des plantules, comme précédemment indiqué, il sera déterminé à partir des demandes formulées par les exploitants agricoles, les caractéristiques des zones écologiques d'implantation, et donc en fonction des résultats des enquêtes qui seront menées auprès des communautés rurales.

IV. Durée du Programme

Le Programme de Réhabilitation de l'Environnement est prévu pour une durée de cinq ans. Chacun des deux volets se concentrera dans un premier temps sur des zones spécifiques. Ainsi le SCB se déroulera d'abord dans les régions de l'Ouest, de l'Artibonite et du Nord, où la consommation de bois de feu, de charbon de bois et de bois de construction est la plus importante, puis dans le Sud, le Sud-Est et la Grande-Anse, avant de s'étendre dans le Nord-Ouest, le Centre et à l'ensemble du territoire national. Quant au PNR, il démarrera ses activités dans le Nord, la Grande-Anse et le Plateau Central, pour s'étendre progressivement dans tout le pays. A la quatrième année d'exécution du Programme, une évaluation sera conduite afin de déterminer l'opportunité de reconduire le PNR pour une période additionnelle de 5 ans.

V. Cadre institutionnel

Pour que le PRE puisse réellement atteindre ses objectifs, le Gouvernement et la société haïtienne doivent absolument s'engager à en faire un programme d'État non sujet aux aléas de la politique. Ce programme doit être « étroitement relié au Plan d'aménagement du territoire, à l'affectation des sols et aux politiques de mise en valeur des ressources naturelles du pays » (Jacques Edouard Alexis, Premier Ministre, op. cité).

Parallèlement, l'État investira certaines institutions comme le Bureau des Mines et de l'Energie et le Ministère de l'Environnement, des pouvoirs qui leur reviennent. En effet le BME, organisme autonome créé en 1986 sous tutelle du Ministère des TPTC, est responsable du développement, de la gestion et de la conservation des ressources énergétiques de la République

d'Haïti. De sa création à aujourd'hui, le BME n'a jamais pu réellement remplir sa mission. Il en est de même du Ministère de l'Environnement, responsable de la définition et de l'application de la politique du pays en la matière. Ne pas donner à ces institutions les moyens de leur politique et ne pas mettre en place le cadre légal et réglementaire appropriés équivaldraient à rendre le PRE inopérant, avec comme conséquence l'aggravation des conditions environnementales du pays, déjà alarmantes aujourd'hui.

VI. Budget

	Unité	Coût unitaire (USD)	Quantité	Coût total (USD)
Programme National de Substitution au Charbon de Bois (SCB)				
Subvention à 80% des équipements domestiques de cuisson	U	36.00	700,000	25,200,000.00
Mise en place d'ateliers de fabrication de réchauds au GPL	U	10,000.00	11	110,000.00
Diffusion des équipements de cuisson au GPL	U	3.00	700,000	2,100,000.00
Programme de crédit bonifié pour substitution des équipements de cuisson utilisés par les « machann manje kuit »	U	50.00	10,000	500,000.00
Conversion des installations artisanales ou industrielles utilisant le bois comme source d'énergie	U	25,000.00	1,000	25,000,000.00
Programme de crédit bonifié pour mise en place de centres de distribution de GPL	U	10,000.00	500	5,000,000.00
Révision de la structure de prix du GPL	-	-	-	-
Campagne de sensibilisation, d'éducation et de promotion du GPL	Forfait	500,000.00	1	500,000.00
Réglementation et coercition	Forfait	3,500,000.00	1	3,500,000.00
Exonération de l'importation de charbon naturel	-	-	-	-
				61,910,000.00
		Frais de gestion (5%)		3,095,500.00
		Imprévus (5%)		3,095,000.00
		Sous-total SCB		68,101,000.00

	Unité	Coût unitaire (USD)	Quantité	Coût total (USD)
Programme National de Reboisement (PNR)				
Campagne de conscientisation sur l'importance du reboisement	Forfait	500,000.00	1	500,000.00
Organisation de la participation communautaire	Forfait	1,000,000.00	1	1,000,000.00
Recyclage et formation de pépiniéristes	U	20.00	300	6,000.00
Mise en place des pépinières	U	1,500.00	60	90,000.00
Production des plantules	U	0.25	140,000,000	35,000,000.00
Recrutement et formation des brigades de reboisement et d'entretien des plantules	U	400.00	500	200,000.00
Mise en terre des plantules	U	0.15	140,000,000	21,000,000.00
Entretien des plantules	U	0.11	140,000,000	15,400,000.00
				73,196,000
			Frais de gestion (5%)	3,659,800.00
			Imprévus (5%)	3,659,800.00
			Sous-total PNR	80,515,600.00
			Total Programme de Réhabilitation de l'Environnement	148,616,600.00